

SOLIDARITÉ

COUP DE POUCE POUR L'ACHAT DU PASS IMAGINE'R JUNIOR

Destiné aux enfants de 4 à 11 ans scolarisés en maternelle ou primaire, le Pass Imagine'R Junior permet, pour un montant annuel de 24 euros, de bénéficier d'un tarif réduit pour les transports en Île-de-France. La ville de Pantin propose une aide à certains parents pour l'achat de ce pass.

© DR

Brève publiée dans Canal n°320, octobre 2023.

Publié le 09 octobre 2023

L'utilisation des transports en commun constituant un poste de dépense de plus en plus lourd pour les foyers, la ville propose aux familles domiciliées à Pantin, et dont la tranche de quotient familial est comprise entre 1 et 3, son remboursement. Afin de profiter de ce coup de pouce, vous avez jusqu'au 31 décembre pour déposer votre dossier au centre communal d'action sociale (CCAS) ou le transmettre par mail. Ce dernier doit comprendre le justificatif de souscription au Pass Imagine'R Junior, ainsi que les copies des pièces d'identité des responsables légaux, du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance des enfants concernés, de l'attestation de quotient familial 2023/2024, d'une attestation CAF et d'un RIB. Tout dossier incomplet ne pourra pas être traité.

Informations pratiques :

- Pour souscrire au Pass Imagine'R Junior rendez-vous sur [le site internet Île-de-France mobilités](#).
- Pour bénéficier du remboursement :
 - Se rendre au CCAS, 1er étage du centre administratif, 84-88, avenue du Général-Leclerc. 01 49 15 40 14 et 40 15. Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8.30 à 12.30 et de 13.30 à 17.30 ; jeudi de 13.30 à 17.30.
 - Transmettre les pièces justificatives par mail à ccas-aideslegales@ville-pantin.fr.
 - Pour être accompagné par un conseiller numérique afin d'effectuer cette démarche en ligne : 01 49 15 40 00 ou prendre rendez-vous dans les maisons de quartier.

CENTRE ADMINISTRATIF

84/88 AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC
93507 PANTIN CEDEX

 01 49 15 40 00

HORAIRES D'OUVERTURE :

LUNDI, MARDI, MERCREDI, VENDREDI : 8H30 À 12H30 ET 13H30 À 17H30*

JEUDI : 13H30 - 17H30*

SAMEDI (UNIQUEMENT LE PÔLE ÉTAT CIVIL, ÉLECTIONS ET FUNÉRAIRE) : 9H À 12H30*

*LES GUICHETS N'ACCUEILLENT PLUS DE PUBLIC UNE DEMI-HEURE AVANT LA FERMETURE AFIN DE TRAITER LES DERNIÈRES DEMANDES.